

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER



SCHAEFFLER CHAIN DRIVE SYSTEMS CALAIS

Fait à Lezennes, le 07 Septembre 2011, modifié le 04/04/2012

KALIÈS - KA11.03.024

 $K.\bdhave loose \c CHAEFFLER-CALAIS~(62) \c Texte \c SCHAEFFLER~Resumé~non~technique.doccorrections and the contraction of th$

SIÈGE SOCIAL

16, rue Louis Neel - 59260 LEZENNES - Tél : 03 20 19 17 17 - Fax : 03 20 19 17 41 - www.kalies.com

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent dossier est effectué en application des Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Il concerne la demande d'autorisation d'exploiter, déposée par la Société SCHAEFFLER CHAIN DRIVE SYSTEMS, pour l'ensemble des activités de son futur site de CALAIS.

La société SCHAEFFLER exploite actuellement une unité de production de chaînes ainsi que de produits auxiliaires et associés pour l'industrie automobile au sein du centre ville de CALAIS (62), au 188 Boulevard Lafayette.

Pour des raisons de vétusté et d'organisation, la société souhaite déménager ses activités au sein d'un nouveau site. La nouvelle implantation se situera au sein de la ZAC Marcel DORET, rue Louis BREGUET à CALAIS, dans l'enceinte de l'usine anciennement exploitée par la société BELIER et CIE. La zone d'implantation se trouve à 4,2 km à l'Est du centre-ville de CALAIS.

La nature des futures activités sera principalement identique à celles d'aujourd'hui avec en plus les installations suivantes :

- cryogénie (four à froid) dont le but sera de « relaxer » la matière dans le cadre du process de fabrication,
 - découpage, rectification des axes mous et durs.

Au sein du futur site, l'activité de la société SCHAEFFLER consistera en la conception, la validation, la fabrication et la vente de système de distribution pour l'industrie automobile, via sa marque INA. Il s'agira principalement de chaînes : chaînes à rouleaux, à douilles et à denture inversée, de différentes dimensions et de spécifications.

Dans ce sens, le site sera muni des process de fabrication suivants :

- ✓ le travail mécanique des métaux,
- ✓ l'abrasion des pièces,
- ✓ le traitement thermique,
- ✓ le dégraissage.

Le site comptera environ 280 salariés et 70 intérimaires, il fonctionnera en postes (3 x 8), 24h/24, 7j/7.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'Environnement, les installations du site sont soumises à :

- Autorisation au titre de la rubrique :
 - 2560: Travail mécanique des métauxet alliages,
 - 2562: Bains de sel fondus (chauffage et traitements industriels par l'intermédiaire de).
- <u>Déclaration</u> au titre des rubriques :
 - 1131-1: Toxiques (emploi ou stockage de substances et préparations),
 - 1136-A-2: Ammoniac (emploi ou stockage de l'),
 - 1172: Dangereux pour l'environnement (A), très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations),
 - 2561: Métaux et alliages (trempe, recuit ou revenu),
 - 2565-2: Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion, polissage, attaque chimique, vibroabrasion, etc.) de surfaces (métaux, matières plastiques, semi-conducteurs, etc.) par voie électrolytique ou chimique,
 - 2565-3: Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion, polissage, attaque chimique, vibroabrasion, etc.) de surfaces (métaux, matières plastiques, semi-conducteurs, etc.) par voie électrolytique ou chimique,
 - 2575: Abrasives (emploi de matières).

ÉTUDE D'IMPACT



INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le site se situera au sein de la ZAC Marcel DORET, rue Louis BREGUET à CALAIS (62), dans l'enceinte de l'usine anciennement exploitée par la société BELLIER et CIE qui fait l'objet d'un mémoire de cessation d'activité.

La superficie totale du site sera d'environ de 41 320 m² répartie de la façon suivante :

- surface bâtie: 15 500 m²,
- surface imperméabilisée (hors surface bâtie): 10 450 m²,
- surface non imperméabilisées (espaces verts,...): 15 370 m².

Le site sera implanté sur les parcelles cadastrales 232, 233 et 235 de la section BY du cadastre de la commune de CALAIS.

Le site sera implanté en zone ZB du Plan d'Occupation des Sols de la commune de CALAIS.

Il s'agit d'une zone destinée à recevoir des activités liées principalement aux services administratifs, commerciaux et industriels, l'entreposage, le stockage, la fabrication ou la distribution, essentiellement à l'intérieur de bâtiments dont l'aspect extérieur sera soigné.

Le site sera concerné par les servitudes suivantes :

- PT1: Liaisons hertziennes Protection contre les perturbations électro-magnétiques,
- T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement.

Le site n'est pas situé sur une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Par ailleurs, la zone d'étude ne comporte pas d'édifices protégés inscrits ou classés dans un rayon de moins de 500 m.

Les premières habitations sont situées au Sud-Est, à plus de 300 m de la limite d'exploitation du futur site. Le site est séparé des premières habitations par des établissements industriels de la ZAC Marcel DORET.

Les installations seront principalement implantées dans les bâtiments existants. La teinte dominante des bâtiments est blanche. Des surfaces engazonnées et arborées sont présentes en périphérie des limites d'exploitation du site.



EAU ET SOLS

Caractéristiques de l'installation :

Le site sera alimenté en eau potable par le réseau public et sera équipé d'un dispositif de disconnexion afin d'éviter tout retour dans le réseau.

L'eau sera principalement consommée pour :

- le lavage des équipements et des sols (1 m³/j),
- le process (5 m³/j),
- l'utilisation par le personnel (sanitaires..., soit 21 m³/j).

Le réseau d'assainissement du site sera de type séparatif.

Les eaux pluviales passeront pas un séparateur d'hydrocarbures pour être envoyées vers le réseau EP public puis vers le canal de Marck.

Les eaux des sanitaires rejoindront le réseau d'assainissement public de la ville de CALAIS puis seront dirigées vers la station d'épuration municipale Jacques MONOD où elles seront traitées.

A noter que le site génèrera des eaux usées industrielles issues des activités de barillage, de tribofinition, de rectification, du lavage des équipements, des fours chargés en sel. Ces eaux ne seront pas rejetées au réseau d'assainissement. En effet, elles seront collectées et évacuées en tant que déchet par une société extérieure autorisée.

→ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ✓ le site sera raccordée au réseau d'assainissement public de la Ville de CALAIS,
- ✓ les eaux pluviales seront traitées par un passage dans un séparateur d'hydrocarbures avant rejet au réseau public,
- ✓ l'ensemble des produits liquides stockés sur le site susceptibles de polluer les eaux et les sols seront placés sur rétention,
- ✓ la capacité de rétention pour confiner les eaux d'extinction d'incendie sur le site sera suffisante,
- ✓ les rejets domestiques de la Société vers la station d'épuration Jacques MONOD feront l'objet d'une demande d'autorisation de déversement au réseau public,
- ✓ les eaux industrielles ne seront pas rejetées au réseau d'assainissement. En effet, elles seront collectées et évacuées en tant que déchet par une société extérieure autorisée.

KALIÈS – KA11.03.024

AIR

Caractéristiques des installations :

Les rejets atmosphériques générés par les activités du site seront constitués par des rejets canalisés issus :

- > des installations de production :
 - > des fours de chromisation,
 - > des fours de cémentation/carbonitruration,
 - > des fours de trempe isothermique.
- ➤ des installations annexes : aérothermes pour le chauffage des locaux et installation de cryogénie pour le refroidissement des pièces (au vu de leurs caractéristiques, ces installations ne seront pas retenues dans la suite de l'étude), générateurs électriques pour la production de gaz endothermique.

Les installations suivantes ne disposeront pas de rejets canalisés vers l'extérieur :

- Les installations utilisées pour le travail mécanique des métaux (rectifieuses, presses...).

Les presses et rectifieuses seront munies de filtres électrostatiques.

- Les installations utilisées pour l'abrasion (grenaillage, tribofinition...).
 - Les grenailleuses seront munies de filtres à poches tandis que les sécheurs de la tribofinition seront équipés d'aspirateurs et de filtres.
- La machine à laver (capacité 300 l de dégraissage lessiviel non solvanté) de la zone outillage.
- La machine à laver (capacité 1 000 l de dégraissage lessiviel non solvanté).
- Les fours de revenu.

Les rejets seront principalement constitués par :

- × du dioxyde d'azote (NO₂),
- * des poussières,
- * du monoxyde de carbone (CO),
- * d'ammoniac (NH₃),
- * d'acide chlorhydrique (HCl).

et contiendra des traces:

- * de Composés Organiques Volatils (COV),
- * de métaux lourds.

→ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ✓ les cheminées des installations assureront la bonne diffusion des rejets dans l'atmosphère,
- ✓ les concentrations des rejets du site respecteront les Valeurs Limites d'Emission (VLE) de la réglementation en vigueur. A noter que certaines VLE proposées pour le nouvel arrêté préfectoral du site sont inférieures aux VLE de la réglementation en vigueur, limitant ainsi l'impact du site sur l'environnement.
- ✓ le site fera l'objet d'une surveillance périodique concernant ses émissions atmosphériques.

⇔ CLIMAT

- ➡ Recensement des émissions atmosphériques liées au projet à pouvoir de réchauffement
 - ✓ Les activités liées du site SCHAEFFLER seront à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre :
 - ✓ CO₂: ce gaz proviendra de la combustion du gasoil des camions de livraison et de certaines installations à l'origine d'émissions atmosphériques,
 - ✓ NOx : ces gaz seront émis par certaines installations à l'origine d'émissions atmosphériques.
- → Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Les Valeurs Limites d'Emission des rejets atmosphériques respecteront la réglementation en vigueur.

L'impact des installations sur le climat sera limité.

9 BRUIT

→ Caractéristiques de l'installation :

Le site SCHAEFFLER se situera au sein de la ZAC Marcel DORET, rue Louis BREGUET à CALAIS (62).

Le bruit ambiant est principalement conditionné par le trafic routier à proximité ainsi que par les activités des entreprises de la ZAC.

Les sources de bruit sur le site SCHAEFFLER proviendront principalement :

- de l'activité du site au niveau des ateliers de fabrication et d'assemblage,
- des équipements annexes : compresseurs, installations d'aspiration et d'extraction...,
- des livraisons, de la manutention, et des expéditions de produits,
- de la circulation de véhicules sur le site (camions, véhicules du personnel, visiteurs...).

Le site fonctionnera 7 j/7, 24h/24 en 3 postes, et 354 jours par an.

Une campagne de mesures acoustiques a été effectuée par KALIES le 20 Juin 2011 en 4 points en limite de propriété afin de caractériser l'état initial de la zone d'étude.

Les mesures ont été réalisées de jour et de nuit.

→ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Le site sera situé au sein de la ZAC Marcel DORET. Les premières habitations sont situées au Sud-Est, à plus de 300 m de la limite d'exploitation du futur site.

Les équipements de production seront placés dans des bâtiments fermés.

Une campagne de mesures acoustiques a été effectuée en limite de propriété afin de caractériser l'état initial de la zone d'étude. Une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera programmée au démarrage de l'exploitation du site.

Le site respectera les prescriptions de l'Arrêté du 23 Janvier 1997.

DECHETS

⇒ Inventaire des déchets :

Le site générera principalement les déchets suivants :

- ✓ emballages souillés (bidons, fûts...),
- √ déchets métalliques,
- ✓ absorbants, matériaux filtrants souillés, rafle de maïs,
- ✓ papier, cartons,
- ✓ bille de monoxyde de nickel,
- ✓ boue, eau mélangée à des hydrocarbures provenant du séparateur d'hydrocarbures,
- ✓ aérosols,
- ✓ briques réfractaires,
- √ déchets de laboratoire,
- √ déchets de soins,
- ✓ eau saline concentrée,
- ✓ filtres charbon actif,
- ✓ huiles entières,
- ✓ laiton,
- ✓ liquide aqueux de nettoyage,
- ✓ piles usagées,
- ✓ résines de filtration,

- ✓ tubes fluorescent,
- ✓ aluminium,
- ✓ poudre de ferrochrome,
- ✓ DIB,
- ✓ boues de rectification et barillage,
- ✓ matériel informatique.

→ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Le site veillera à ce que l'ensemble des déchets bénéficie d'une filière de valorisation ou d'élimination.

Les déchets en attente d'évacuation seront stockés sur des surfaces étanches, dans des contenants adaptés (fûts, bennes, containers...) à l'abri des intempéries. En particulier, les stockages de déchets liquides seront réalisés de manière à prévenir les déversements accidentels.

L'ensemble des déchets sera confié à des collecteurs agréés puis à des sociétés extérieures autorisées pour la valorisation ou l'élimination, ce qui minimisera l'impact sur l'environnement.

La traçabilité des déchets dangereux sera assurée par les Bordereaux de Suivi des Déchets Dangereux.

TRAFIC

Caractéristiques de l'installation :

Le site SCHAEFFLER se situera au sein de la ZAC Marcel DORET, rue Louis BREGUET à CALAIS (62).

Le trafic de la zone d'étude est principalement conditionné par le trafic des entreprises de la ZAC.

L'accès au site SCHAEFFLER se fera par la rue Louis BREGUET. Les grands axes routiers à proximité sont les suivants :

- au Nord, la RD 119 à 1,1 km,
- à l'Est la RD 248 à 1,6 km,
- au Sud, la RD 248 à 1 km et l'A16 à 2 km,
- à l'Ouest, l'A 216 et la RN 216 à 350 m.

Le volume de trafic engendré par le fonctionnement du site SCHAEFFLER sera d'environ :

- 11 camions par jour pour la réception des matières premières et l'expédition des produits finis,
- 360 véhicules légers par jour correspondant aux véhicules du personnel et des visiteurs.

→ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Le trafic engendré par le fonctionnement du site SCHAEFFLER s'élèvera à environ 371 véhicules par jour tous véhicules confondus (11 camions et 360 véhicules légers).

Pour comparaison, ce trafic représentera environ :

- 11,2 % du trafic de la route départementale n°119 (7,7 % pour les camions),
- 1,4 % du trafic de la route nationale 216 (recensement non déterminé pour les camions pour les camions),
- 1 % du trafic de l'autoroute 16 (0,16 % pour les camions).

L'impact du site sur la circulation sera limité au sein des axes routiers à proximité.

KALIÈS – KA11.03.024

VOLET SANITAIRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

➡ Effets potentiels sur la santé

Au vu des thèmes de l'Etude d'Impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations du site engendrera :

- des effluents aqueux,
- des rejets atmosphériques,
- × des émissions acoustiques,
- * des déchets.

⇒ Evaluation de l'impact sanitaire

🔖 Eau :

Le réseau d'assainissement du site sera de type séparatif.

Les eaux pluviales passeront pas un séparateur d'hydrocarbures pour être envoyées vers le réseau EP public puis vers le canal de Marck.

Les eaux des sanitaires rejoindront le réseau d'assainissement public de la ville de CALAIS puis seront dirigées vers la station d'épuration municipale Jacques MONOD où elles seront traitées.

Air:

Dans sa configuration future, le site sera à l'origine de rejets canalisés. Les agents retenus susceptibles d'être émis dans l'environnement seront des composés gazeux et particulaires.

Au regard des lieux et des milieux d'exposition de la population, celle-ci peut être exposée aux rejets de l'installation soit de façon directe par inhalation de substances inhalables (gazeuses ou particulaires) qui se dispersent dans l'air ambiant autour de l'installation, soit de façon indirecte par ingestion de substances particulaires par l'intermédiaire du sol et des denrées alimentaires directement contaminées par les dépôts secs et humides. Cette exposition considère une contamination du sol et de la chaîne alimentaire sur les jardins et les cultures environnants.

Afin d'estimer les niveaux de concentration en composés gazeux et particulaires émis au niveau de la zone d'étude, une simulation de la dispersion des rejets atmosphériques du site a été réalisée.

Pour l'étude de l'impact sanitaire des rejets atmosphériques, nous avons retenu le point de retombées maximales des agents particulaires, correspondant au point de retombées maximales des dépôts secs. Ce point de retombées maximales correspond à un terrain situé sur la ZAC Marcel Doret.

Pour chaque organe cible, la valeur de l'Indice de Risque total étant inférieure à 1, l'impact sanitaire de l'installation dans sa configuration future dans le domaine de l'air peut être considéré comme négligeable en terme d'effets chroniques à l'encontre des populations environnantes.

Pour une durée d'exposition de 30 ans aux substances cancérigènes émises dans les gaz de combustion de l'installation, la valeur de l'Excès de Risque Individuel total reste inférieure à 10^{-5} . L'impact sanitaire de l'installation peut être considéré comme acceptable en terme d'effets cancérigènes à l'encontre des populations environnantes.

Bruit:

Dans la configuration future, le site respectera l'Arrêté du 23 Janvier 1997. Une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera réalisée dès le début de l'exploitation des nouvelles installations.

Déchets:

Les déchets possédant un caractère nocif ne présenteront pas de phénomène d'envol et seront stockés de façon à les protéger des eaux de ruissellement.

Ainsi, il n'y aura pas de contact possible entre les déchets et les populations environnantes, d'où l'absence de risque sanitaire.

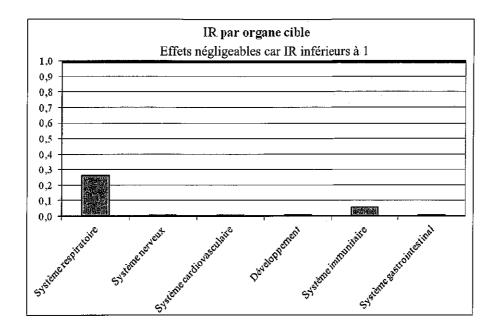
Evaluation globale du risque sanitaire

L'impact sanitaire a été considéré dans les domaines de l'eau, de l'air, du bruit et des déchets.

Pour chaque agent retenu, les effets sur la santé ont été étudiés en fonction du scénario d'exposition sélectionné.

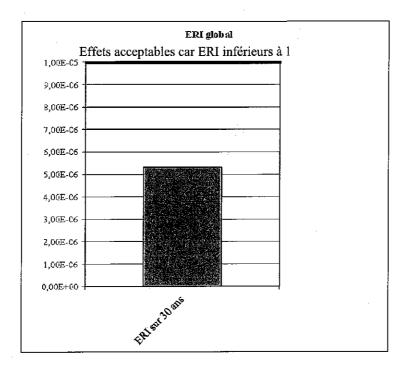
Les graphiques suivants permettent de visualiser les résultats de l'étude sanitaire.

> EFFETS NON CANCERIGENES



Pour chaque organe cible, la valeur de l'Indice de Risque total étant inférieure à 1, l'impact sanitaire des futures installations du site pourra être considéré comme négligeable en terme d'effets chroniques à l'encontre des populations environnantes.

> EFFETS CANCERIGENES



La valeur de l'Excès de Risque Individuel étant inférieure à 10⁻⁵, l'impact sanitaire des futures installations du site pourra être considéré comme acceptable en terme d'effets cancérigènes à l'encontre des populations environnantes.

ÉTUDE DES DANGERS

L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation des installations du site. Les conclusions sont mentionnées ci-après :

- ➤ Le retour d'expérience, tiré de la base de données du BARPI, indique que les accidents les plus fréquents sont les incendies puis les rejets dangereux (pollution) et les explosions, ayant pour origine des travaux par point chaud, des dysfonctionnement des matériels et dans une moindre mesure des erreurs opératoires.
- ➤ Le recensement des produits, qui seront stockés et utilisés sur le site indique des risques de pollution accidentelle, d'incendie et d'explosion.
- Au regard des résultats de l'Analyse Préliminaire des Risques menée sur le site, il apparaît qu'aucun scénario n'engendre un accident majeur potentiel.
- > Concernant les risques extérieurs, au vu des caractéristiques et de l'éloignement des sites SEVESO et/ou des autres entreprises ainsi que des infrastructures routières, et ferroviaires, le risque d'effets dominos vers le site SCHAEFFLER est négligeable.
- ➤ Le site sera situé à 2 km de « l'aéroport international CALAIS-DUNKERQUE » et sera concerné par la servitude aéronautique « T5 ». Le danger lié à la circulation aérienne n'est donc pas négligeable.
- > Enfin, les risques naturels susceptibles d'engendrer des effets sur les installations du site sont ceux liés à la foudre.
- > Des mesures techniques et organisationnelles seront effectives sur le site afin d'éviter que les évènements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences :
 - * vérification périodique des installations effectuée selon la réglementation ;
 - clôture sur le périmètre du site ;

- moyens de défense contre l'incendie :
 - réseau de Robinets d'Incendie Armés,
 - extincteurs répartis sur tout le site,
 - quantité d'eau disponible suffisante pour assurer les besoins en eau d'extinction en cas d'incendie.
 - plan de prévention et permis de feu.
- * la formation du personnel aux risques et à l'anticipation de ceux-ci;
- l'affichage des consignes de sécurité;
- * détection gaz et incendie dans les bâtiments;
- des mesures constructives ;
- l'équipement de vannes de barrage (manuelles et électrovannes) sur les conduites de gaz, permettant la coupure de l'alimentation des installations;
- * le site sera muni de dispositifs de confinement des eaux d'extinction d'incendie;

NOTICE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

L'effectif du site sera de 280 salariés et de 70 intérimaires.

Le personnel de l'entreprise disposera de douches, lavabos et sanitaires en nombre suffisant, ainsi que de vestiaires et d'une salle de repos

De plus, ils disposeront des équipements de protection individuelle suivants :

- ✓ vêtements de travail,
- ✓ chaussures de sécurité,
- ✓ bouchons d'oreille,
- ✓ gants,
- √ casques,
- ✓ lunettes de protection,
- ✓ masques adaptés.

Le personnel d'exploitation sera formé à l'intervention en cas d'accident (risques d'incendie, d'explosion et de déversement accidentel) et suivra également les formations spécifiques suivantes : sauveteurs-secouristes du travail, équipier incendie, habilitation électrique, cariste.

Le personnel sera régulièrement suivi par les services de la Médecine du Travail.

Le site possèdera un CHSCT.